

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 27 mai 2024 à la salle polyvalente de Trézioux sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 42	Environnement	Espace naturel sensible – Puits de Mur et de Pileyre	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------	--	------------------------

Le plan de gestion de l'ENSIL prévoit notamment une action intitulée « Mener une stratégie et une animation foncière » en vue d'augmenter, les surfaces publiques et la maîtrise d'usage dans le but de faciliter ou permettre notamment la mise en place d'actions d'entretien et de restauration des milieux. Pour ce faire, l'EPF-Smaf a reçu une délégation, du Conseil départemental, de son droit de préemption pour faciliter les acquisitions dès lors qu'elles se présentent. Par ailleurs, l'EPF a été mandaté pour mener une politique de rachat auprès des nombreux propriétaires du site.

Un propriétaire a accepté de céder deux parcelles sous condition que Billom Communauté en acquière une troisième, hors périmètre ENSIL. Pour cela, il est nécessaire que l'EPCI signe une convention de portage avec l'EPF-Smaf qui fixe les conditions particulières de l'opération. Sont concernées les parcelles ZD 504 et ZE 232 d'une part et la ZD 483 d'autre part, toutes situées sur Mur-sur-Allier.

N° 43	Urbanisme/Transitions	Étude stratégique et zonages énergies renouvelables : choix du prestataire et plan de financement	Approuvé à l'unanimité
-------	-----------------------	---	------------------------

Lors du précédent Conseil communautaire, l'assemblée a validé le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude qui aiderait les communes à construire leur zonage « Énergies renouvelables » et disposer ainsi, à l'échelle intercommunale d'un véritable schéma stratégique en matière de développement des Enr.

8 offres sont parvenues à Billom Communauté. 3 bureaux d'études ont été auditionnés le 16 mai et l'assemblée retient la proposition de la société Ginger Burgeap pour un montant de 39 630 € HT. L'étude se déroulera en trois étapes :

- 1 - Un état des lieux et la définition d'objectifs en matière de développement des énergies renouvelables
- 2 - La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 3 - La traduction du potentiel de production EnR dans le document d'urbanisme.

L'assemblée valide également les demandes de subventions auprès de l'État pour une estimation autour de 50 % soit pour 19 815 € et du Conseil départemental à hauteur de 30 % soit pour 11 889 €. Le reste à charge pour Billom Communauté s'élèverait à 7 926 € (+ TVA).

N° 44	Gens du voyage	Convention financière annuelle relative à l'aire d'accueil	Approuvé à l'unanimité
-------	----------------	--	------------------------

Billom Communauté dispose d'une aire d'accueil des gens de voyage, créée en 2007, située à Billom et disposant de 10 emplacements.

L'État apporte une subvention annuelle à l'EPCI pour couvrir ses frais de gestion de l'équipement, aide calculée selon un montant fixe d'une part et une part variable de l'autre. Par ailleurs, le Conseil départemental apporte également une subvention mais qui est modifiée pour 2024. Elle est désormais soumise à deux conditions :

- la mobilisation des acteurs autour d'un projet socio-éducatif,
- la mise en place d'une réunion annuelle de bilan de l'aire.

Son montant forfaitaire fixe annuel est de 29,48 € et est fonction du nombre de places conformes et disponibles. Cependant, l'année 2024 est une année de transition ; aussi, le Conseil départemental propose d'accompagner l'EPCI dans la mise en œuvre des deux contreparties et de ne pas prévoir de minorations financières si elles ne sont pas remplies d'ici la fin de l'année.

L'assemblée valide donc la signature de cette nouvelle convention financière annuelle quadripartite entre l'État, le Conseil départemental, la CC et la société Sg2a/l'Hacienda (gestionnaire de l'équipement pour le compte de la CC) relative à la gestion, au fonctionnement et au suivi de l'aire d'accueil.

N° 45	PAH	Acquisition d'un immeuble	Approuvé à l'unanimité
-------	-----	---------------------------	------------------------

Le service PAH a été sollicité pour visiter une grange située rue de l'ancien cimetière à Billom, dans laquelle se trouve un décor peint non classé, mais inventorié par le service de l'inventaire en 1990/1991 lors de la réalisation de l'inventaire de l'ancien canton de Billom. La grange est l'ancienne chapelle du Saint-Esprit (date de construction indéterminée, peut-être XVIIe siècle) vendue après la Révolution, puis séparée en 2 parties.

Les divers avis sollicités par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine convergent sur la qualité de réalisation de la peinture et sur l'intérêt de conserver ce décor daté du XVIIIe. La vente à un privé, ne portant peut-être pas d'intérêt au patrimoine, pourrait faire disparaître cet ensemble.

Un achat potentiel par la Comcom pourrait permettre de sauvegarder le décor, et a minima le nettoyer pour ouvrir l'édifice à la visite. Ce quartier de Billom n'a pas encore été proposé dans la programmation de Billom et cela pourrait être l'occasion.

Cette grange est vendue avec une maison attenante de 89 m<sup>2</sup> (sur deux étages + combles) au prix de 70 000 € et l'assemblée donne son accord pour l'acquisition de ce bien.

N° 46	Centre aquatique	Acquisition d'une parcelle	Approuvé à l'unanimité
-------	------------------	----------------------------	------------------------

Dans le cadre du marché global de performance au centre aquatique, des panneaux photovoltaïques ont été installés à l'extérieur de l'emprise foncière existante, sur une parcelle appartenant à la mairie de Billom. Il s'agit de la parcelle AD 138 d'une superficie de 11a 95 ca.

L'assemblée valide son rachat à la mairie pour l'euro symbolique.

N° 47	Gens du Voyage	Acquisition d'une parcelle	Approuvé à l'unanimité
-------	----------------	----------------------------	------------------------

Un terrain familial locatif a été aménagé sur la commune de Vertaizon sur la parcelle ZO 470 d'une superficie totale de 28 a 21 ca et affecté au STECAL. Le terrain occupé par la famille n'occupe qu'une partie de la surface totale, soit environ 500 m<sup>2</sup>.

L'assemblée valide son rachat à la mairie pour l'euro symbolique.

N° 48	Finances	Attribution de subventions	Approuvé à la majorité pour le premier alinéa, à l'unanimité pour le deuxième
-------	----------	----------------------------	---

Le conseil attribue les aides suivantes :

- 500 € à l'ASEV-SIT de Vertaizon et 500 € à Patrimoine et moire de Pérignat au regard du travail accompli par les bénévoles de ces deux associations en matière de protection et de sauvegarde du patrimoine local.

- 20 000 € au Dahlrir pour la troisième année de fonctionnement de l'antenne Maison Sport Santé. Un bilan moral et financier a été présenté aux conseillers communautaires, de même que les orientations pour 2024.

N° 49	Ressources humaines	RIFSEEP : mise à jour	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	-----------------------	------------------------

L'assemblée valide la mise jour du RIFSEEP (comprenant la part IFSE et le complément indemnitaire annuel) suite à l'attribution des différentes enveloppes allouées précédemment, aux changements au sein des groupes en raison notamment d'avancement de grade.

N° 50	Ressources humaines	Plan et règlement de formation	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	--------------------------------	------------------------

Le plan de formation constitue un élément clé pour la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et toutes les collectivités territoriales doivent en élaborer un.

Le plan de formation pluriannuel de Billom Communauté est un document stratégique visant à concilier les demandes des agents au regard des priorités, répond aux orientations stratégiques et aux objectifs définis à l'échelle de la collectivité. Basé sur un recensement annuel des besoins de formation, il permet de répondre au développement des compétences nécessaires pour faire face aux défis et aux transformations du monde territorial.

Le recensement des besoins et souhaits de formation des agents s'effectue lors de l'entretien professionnel mené avec le responsable hiérarchique, ce qui permet l'identification des besoins individuels. Les rencontres avec les chefs de service identifient les besoins plus collectifs.

Le plan a été bâti autour des trois orientations suivantes et validé en comité social territorial le 19 mars 2024 :

- 1 - Développement des compétences métiers
- 2 - Prévention santé et sécurité en milieu professionnel
- 3 - Management.

Le plan comprend également le règlement de formation.

N° 51	Ressources humaines	Suppression de postes	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	-----------------------	------------------------

Suite au départ de certains agents (retraite, démission, mutation) ou à des avancements de grade, les postes ci-dessous sont supprimés :

- un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe (mutation),
- un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (retraite),
- un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (changement grade suite examen pro),

- un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (retraite),
- un éducateur de jeunes enfants (démission donc radiation des cadres),
- un animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (nommé attaché suite promotion interne),
- un éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe (nommé attaché suite promotion interne).

N° 52	Ressources humaines	Vacation pour jury musique	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	----------------------------	------------------------

Lors des auditions de fin d'année scolaire à l'école de musique des prestataires extérieurs dans différentes disciplines sont invités à faire partie des jurys d'examens. L'activité constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de l'EPCI.

L'assemblée valide le fait de les rémunérer sous forme de vacations, à un taux horaire brut de 30,00 €.

N° 53	Finances	Taxe de séjour	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	----------------	------------------------

Cette taxe est payée par les visiteurs séjournant au moins une nuit dans un hébergement marchand et est perçue entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Après une première harmonisation des montants, à l'échelle des 4 intercommunalités de la Maison du tourisme en 2022, il est proposé une augmentation de celle-ci et de fixer les montants sur le tarif plafond proposé par la loi.

N° 54	Procédure	Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)	Approuvé à l'unanimité
-------	-----------	---	------------------------

En avril 2023, Billom Communauté a transmis au Conseil départemental une programmation prévisionnelle relative à un nouveau Contrat Territorial de Développement Durable pour la période 2023/2026. Une rencontre a eu lieu entre les services du Cd et Billom Communauté en septembre 2023 pour un premier retour sur l'éligibilité des projets proposés et susceptibles d'être retenus au nouveau contrat.

Lors de sa commission permanente du 12 février 2024, l'assemblée départementale a alloué une enveloppe financière à Billom Co de 792 032 € et a retenu les projets ci-dessous selon des dépenses estimées :

- Réalisation de voies cyclables et de stationnements vélos pour 2 250 000 €
- l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pour les services intercommunaux pour 8 000 €
- l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service jeunesse pour 30 000 €
- la création d'une application mobile à l'attention des habitants pour 8 000 €
- l'acquisition d'outils pédagogiques pour le PAH pour 80 000 €
- la création de pupitres sur les marchés et foires sur de nouvelles communes, en cohérence avec ceux installés sur Billom pour 40 000 €.

L'enveloppe de 792 032 € est à utiliser selon les besoins de Billom Communauté avec un maximum de 80 % par projet.

Fait à Billom le 28 mai 2024

Gérard Guillaume

Président

 **Billom Communauté**  
35 avenue de la gare  
63160 BILLOM